

02.07.2010 – 06:50 Uhr

Prix FMB / Adaptation modérée des prix pour 2011

Bern (ots) -

BKW FMB Energie SA (FMB) augmente ses prix d'électricité d'environ 6% en moyenne au 1er octobre 2010. L'année passée, au vu de la situation conjoncturelle difficile, FMB avait renoncé à augmenter ses prix. En raison de différentes hausses des coûts survenues entretemps, il n'est plus possible de repousser à nouveau ces adaptations des prix. Celles-ci varient selon le segment de clientèle concerné.

L'année dernière, FMB avait annoncé qu'une augmentation des prix serait inévitable pour 2011. En raison de hausses de coûts liées aux investissements et à la maintenance, elle a maintenant procédé à une adaptation de ses prix de l'ordre de 6% en moyenne. Cette hausse varie selon le profil de consommation des différents segments de clientèle. Pour la majorité des ménages ayant une faible consommation d'électricité, les coûts n'augmenteront pas. FMB oriente sa politique des prix sur les prescriptions de la loi sur l'approvisionnement en électricité et calcule ses prix en fonction des coûts de production, sans aller jusqu'au plafond légal autorisé. L'objectif de FMB est de continuer à garantir sur le long terme la sécurité d'approvisionnement. Pour cela, elle investit en continu dans la maintenance et l'extension de ses installations de production et de réseau. Dans un contexte de marché libéralisé, FMB continuera à s'engager pour un approvisionnement en électricité fiable, efficace et respectueux de l'environnement.

Les clients FMB recevront au cours des prochaines semaines un courrier les informant de ces adaptations. Les nouveaux prix pour l'énergie et l'utilisation du réseau, valables à partir du 1er octobre 2010, seront publiés sur Internet dès le 5 juillet 2010 à l'adresse www.bkw-fmb.ch/marche. Les prix actuels figurent quant à eux sur www.1to1energy.ch. Grâce au calculateur de coûts d'électricité disponible sur www.bkw-fmb.ch/marche, les clients pourront évaluer les conséquences de ces changements sur leur facture.

Le nouveau montant de la taxe légale destinée à la promotion des nouvelles énergies renouvelables sera fixé en automne par l'Office fédéral de l'énergie et entrera en vigueur au 1er janvier 2011. Jusqu'à cette date, la taxe reste à 0,45 ct./kWh. Le nouveau taux de la T.V.A. s'élèvera à 8% (7,6% à l'heure actuelle) et entrera également en vigueur au 1er janvier 2011.

Contact:

Antonio Somnavilla
antonio.somnavilla@bkw-fmb.ch
031 330 51 07